gré, la loi n'est pas pour eux. Les autres sont nommés par voie de concours. C'est eux que la loi vise. Tous les ans, quelques milliers de jeunes gens se présentent à Saint Cyr, à Polylechnique, à Normale supérieure, etc. On ne leur demande pas quelle est leur famille, leur religion, s'îls sont riches ou pauvres, s'îls ont appris ici et là, on leur demande seulement ce qu'ils savent. C'est là l'égalité vraie, qui s'établit non pas par un nivellement pris en bas, mais par la récompense la plus démocratique et la plus juste des plus méritants et des plus dignes. Les concours seront conservés mais les résultats en seront faussés, puisqu'on éliminera de parti pris un certain nombre de concurrents.

Le projet de loi que nous combattons n'atteint pas uniquement l'école libre, il atteint aussi le droit du père de famille qu'il ne génera pas seulement dans le choix des maîtres mais auquel il interdira d'être l'éducateur de son fils. Le père est suspect, le fils

est exclu des concours.

« Il y aura en France deux catégories de jeunes gens, les uns seront privilégiés, les autres n'auront aucuns droits. Ce n'est pas

seulement la liberté qui sera violée, l'égalité le sera aussi.

L'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme prescrit l'admission de tous les citoyens aux emplois publics « sans autre distinction que leurs vertus et leurs talents ». Le style a vieilli, l'idée est restée française. (Applaudissements.) Elle domine nos lois comme un reflet d'une plus haute justice. Nous ne supporterons pas que ce principe ne reste plus inscrit dans notre Constitution que comme une ironie et un mensonge. (Applaudissements.) A l'appui du projet ministériel, on a invoqué le droit de l'Etat de disposer de nos enfants et la liberté des enfants que l'Etat aurait le devoir de protéger. Les idées sont fausses, les conséquences en sont odieuses.

La souveraineté de l'Etat sur les enfants est une vieille théorie jacobine. Défendre la liberté des enfants en les en privant d'avance est une intolérable hypocrisie. Le devoir du père et de la mère est de veiller à l'éducation de leurs enfants, de leur enseigner leurs devoirs envers Dieu, la famille, la patrie. L'honneur du maître est de les aider dans cette tâche et non de l'usurper. Le père et la mère ont un devoir cruel, c'est d'apprendre aux enfants à faire le sacrifice de leur vie à la Patrie. Ce devoir nous l'avons rempli il y a trente ans. Nous demanderons à Dieu qu'il donne à nos fils autant de vaillance et plus de bonheur. (Applaudissements répétés.)

Quelle doctrine prétend-on imposer à nos enfants? Leur inculquera-t-on les idées des opportunistes d'hier, des radicaux et des socialistes d'aujourd'hui, des anarchistes de demain? Si le gouvernement venait à changer, nos adversaires toléreraient-ils que l'Etat imposât à leurs enfants un Credo religieux ou politique qui

ne fût pas le leur?

« En envisageant la même question sous un autre aspect, nous avons entendu discuter la question de la distribution de secours aux enfants de toutes les écoles ou de telles ou telles écoles seulement. J'honore profondément, dit M. Gain, des collègues aux opinions différentes des miennes qui ont répondu : « Nous n'ad-